

Championnat individuel de Belgique

1.Généralités

1.1 L'organisation des championnats de Belgique individuels incombe au chef de sport national assisté par les membres de la commission sportive.

1.2 La fédération régionale organisatrice est responsable du bon déroulement des compétitions. En cas de problème, seul le chef de sport national ou son délégué de la commission sportive est compétent. 2 marqueurs/démêleurs doivent être présents, même là où les résultats se font par ordinateur. Le total des quilles doit être inscrit sur un rapport qui sera envoyé au chef de sport national.

2.Missions des fédérations régionales

2.1 Que les installations soient en parfait état de fonctionnement

2.2 Que même si les résultats sont pris en charge par ordinateur ou totalisateur de quilles, 2 marqueurs soient présents.

2.3 Que le marqueur inscrive les résultats intermédiaires.

2.4 Un affichage visible des résultats pour les spectateurs et les participants.

2.5 Les résultats obtenus et contrôlés doivent être transmis le plus rapidement au chef de sport national. Communication des résultats finals ainsi que les résultats intermédiaires pour chaque joueur.

2.6 Lors de la finale, placer le drapeau national, tenir un podium à disposition et assurer l'exécution de l'hymne national belge.

3.Participation

3.1 Se présenter au responsable au moins 15 minutes avant l'heure de départ indiquée.

3.2 Seuls les sportifs inscrits par les fédérations régionales sont autorisés à participer au championnat belge.

3.3 Avec l'autorisation du chef de sport national, les participations avant ou après la date peuvent être autorisées, mais la participation à la finale reste exclue.

4.Tâches des participants

4.1 Se présenter à la personne chargée de la gestion au moins 15 minutes avant l'heure de départ indiquée.

4.2 Se présenter à temps en tenue de sport (tee-shirt, short, bas et baskets) sur la piste de départ des lancers de boules d'entraînement.

4.3 En cas de force majeure (accident de la route, mauvais état des routes, etc...) vous devez prévenir soit par téléphone ou mail et fournir si possible un document délivré par la police.

4.4 En cas de blessure ou de maladie, vous devez si possible envoyer un certificat médical.

4.5 Toute la compétition doit être organisée par le club affilié de ce local ou par la fédération qui représente ce club (marquage, démêlage, affichage des résultats et transmission au chef de sport national.

4.6 Les médaillés doivent être présents et en tenue de sport lors de la cérémonie de remise des médailles, si ce n'est pas le cas, le résultat obtenu est annulé.

5.Mode de jeu

On joue 120 lancers combinés dans un système de départ en bloc sur des installations à 4 pistes en Belgique.

Piste 1 : 15 boules « plein gauche », 15 boules « débarrassé droite »

Piste 2 : 15 boules « plein droite », 15 boules « débarrassé gauche »

Piste 3 : idem piste 1

Piste 4 : idem piste 2

Le joueur a droit à 5 lancers d'entraînement sur chaque piste.

6.Evaluation en cas d'égalité

Avec le même nombre de quilles, les vainqueurs des épreuves individuelles sont déterminés comme suit :

- Le meilleur score total des débarrassés. Si égalité, le joueur avec le score de débarrassé le plus bas réalisé dans une rentrée est le moins bien classé. Si l'égalité persiste, le joueur ayant obtenu le 2^{ème} score le plus

bas dans une rentrée est le moins bien classé. Cette règle est appliquée jusqu'à ce que toutes les rentrées de débarrassés soient évaluées.

- Plus grand nombre de neuf et de couronnes
- Tirage au sort.

7. Peut devenir champion de Belgique

- Un joueur de nationalité belge
- Un joueur de nationalité étrangère doit avoir participé toute dans la saison dans un club belge aux interclubs de Belgique pour participer au championnat de Belgique « individuel » sans en avoir le titre, il sera déclaré champion international. Il peut obtenir le titre de champion de Belgique après 3 années consécutives dans un club belge au championnat interclub de Belgique (dont l'année du championnat individuel. (AG 2019 Eupen).

8. Le lieu des compétitions

Chaque année, avant le début du championnat, la commission sportive décide où auront lieu les éliminatoires et les finales du championnat belge individuel mais le local est à définir par la fédération en question mais uniquement sur des pistes en Belgique. (AG 02 juillet 2022)